



Règlement Particulier Bad'XV 2019 N° d'autorisation : en cours

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions.

Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert aux joueurs séniors (ou autorisés : minimes, cadets, juniors et vétérans) et vétérans licenciés auprès de la FFBAD et aux joueurs des pays limitrophes, dans les séries de classement P12 à N2, ainsi qu'aux Non Compétiteurs (NC), qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

Article 2 : Tableaux et mode de compétition

- **2.1** : Les tableaux proposés sont : Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames et Double Mixte. Chaque participant peut s'inscrire dans trois tableaux.
- **2.2** : Tous les tableaux se joueront en poules, suivies dans la mesure du possible, d'un tableau d'élimination directe. Le nombre de sortants par poule sera indiqué par voie d'affichage. En accord avec les juges-arbitres, si un tableau n'atteignait pas le minimum de 3 joueurs ou paires, le comité d'organisation se réserve le droit de le supprimer ou de le fusionner avec le niveau de jeu **immédiatement supérieur**. Les matchs se joueront en sets de 21 points, au meilleur des 3 manches.
- **2.3** : Les tableaux séniors seront réalisés sur la base de 6 niveaux de jeu, déterminés par un seuil minimal et maximal de points, chacun limité à 32 joueurs :
 - a. Niveau A, intégrant les joueurs ou paires ayant entre 1536 et 3072 points ;
 - b. Niveau B, intégrant les joueurs ou paires ayant entre 864 et 1535,99 points ;
 - c. Niveau C, intégrant les joueurs ou paires ayant entre 384 et 863,99 points ;
 - d. Niveau D, intégrant les joueurs ou paires ayant entre 96 et 383,99 points ;
 - e. Niveau E, intégrant les joueurs ou paires ayant entre 16 et 95,99 points ;
 - f. Niveau F, intégrant les joueurs ou paires ayant entre 0 et 15,99 points.
- **2.4** : Des tableaux vétérans seront réalisés sur la base de deux séries, référées aux catégories d'âge (Chap. 02.04 A. 01 du Règlement Général des Compétitions) :
 - g. Niveau G, intégrant les joueurs V1 et V2 (né entre 1975 et 1984) en SH, SD, DH, DD ;
 - h. Niveau H, intégrant les joueurs V3 ou au-delà. (né en 1974 ou avant) en SH, SD, DH, DD.
- **2.5** : Pour chaque tableau, **sauf pour les tableaux vétérans (un V3 ne peut être inscrit en V1/2)**, le surclassement est autorisé, considérant toutefois que dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Dans le cas contraire, le surclassement sera refusé et le participant réintégré, si possible dans son niveau d'origine, sinon refusé.

En simple, un joueur ne peut s'inscrire que dans le niveau de jeu immédiatement supérieur à son classement, s'il souhaite se surclasser. *Exemple : un joueur avec une moyenne de 600 points peut s'inscrire dans le niveau de jeu C ou B.*

En double, c'est la moyenne de la paire qui détermine la catégorie dans laquelle elle se trouvera. Il est également possible de jouer dans le niveau **immédiatement supérieur** au nombre de points du meilleur joueur de la paire, dans la limite de deux séries d'écart entre la moyenne du joueur le moins bien classé et la moyenne du niveau dans lequel



s'inscrit la paire. Néanmoins, il ne sera pas possible pour un joueur d'une paire de jouer en dessous de la catégorie dans laquelle il devrait normalement jouer. *Exemple : une paire dont les moyennes des joueurs sont de 360 et 400 points ne pourra s'inscrire que dans les niveaux C ou B.*

- **2.5** : La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera celle au **25 octobre 2019**. Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur classement avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.

Article 3 : Inscriptions

- **3.1** : L'inscription, individuelle, doit se faire impérativement en ligne, via le module dédié sur la plateforme Tournament Software.
- **3.2** : La date limite d'inscription est fixée au **02 novembre 2019 à minuit**. Si le nombre d'inscrits dépasse la capacité d'accueil de nos infrastructures (350 joueurs) ou d'un tableau (32 joueurs), la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection.
- **3.3** : Les droits d'inscription, fixés à 16€ pour un tableau, 21€ pour deux tableaux et 25€ pour trois tableaux, sont à payer au plus tard avant le premier match. Tout joueur n'ayant pas réglé ses droits d'inscription ne sera pas autorisé à prendre part à la compétition. Toute inscription payée sur place sera majorée de 1€.
- **3.4** : Tout joueur remplaçant devra s'acquitter des droits d'inscription. Le remplacement d'un joueur ne sera autorisé que s'il ne modifie pas l'ordre des têtes de séries dans le/les tableau(x) concerné(s).

Article 4 : Organisation et déroulement de la compétition

- **4.1** : Les juges-arbitres de la compétition sont Madame Tiffany NOMBRET (JA principal) et Monsieur Fabien BRISSET (JA adjoint). Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements. En dehors des demi-finales et finales, les matches sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire du juge-arbitre).
- **4.3** : Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales où ils seront fournis gracieusement par l'organisateur). En cas de litige, le volant officiel est le « Yonex AS 30 », en vente dans les salles au prix de 27€.
- **4.4** : Tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera compté « let » au service (dans la limite de 2 essais) et faute en cours de jeu pour les deux gymnases.
- **4.5** : Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- **4.6** : Le temps de récupération entre les matches est de 20 minutes.
- **4.7** : Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Tout joueur ne se présentant pas pour son match dans un délai de 5 minutes à compter de l'appel de son match pourra être disqualifié.
- **4.8** : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au **04 novembre 2019**. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception.